

CONTRAT DE LOCATION POUR LE GITE _____

Entre : Joëlle et Jean-François SAVART

Domaine de Manilau - Lieu dit Gavernat – 24480 Le Buisson de Cadouin

Ci après dénommé : **Le Propriétaire**

Et

Prénom et Nom

Adresse

.....

Téléphone :

Mail

Ci après dénommé : **Le Locataire**

DATE ET MONTANT DU SEJOUR

DU..... AU PRIX

Option : Ménage de fin de séjour : 50 € oui / non

Nom et Prénom de l'ensemble des participants au séjour

Nom	Prénom	Date de naissance

RESERVATION

1. Votre réservation devient ferme et définitive avec :

- a) le versement d'un acompte de 30% du montant total de votre location par chèque bancaire,
- b) et l'envoi par la poste d'un exemplaire du contrat signé par vous, retourné au Propriétaire dans les 10 jours qui suivent votre demande.

2. Le règlement du solde restant dû devra être versé au plus tard, 30 jours avant le début du séjour.

Le Locataire n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour.

3. En cas de réservation tardive, moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement du séjour sera demandée lors de la réservation par virement bancaire.

4. Une caution de 400 euros est versée à l'arrivée. Elle est rendue en fin de séjour après inventaire des lieux et règlement des dégâts éventuels.

DUREE DU SEJOUR

5. Durée du séjour : les arrivées et départs sont flexibles. Durée minimum 2 nuits – maximum 28 nuits

Arrivée : accueil le premier jour entre 16h00 et 23h00. Nous communiquer votre heure probable d'arrivée

Départ : avant 10h00 le matin du dernier jour.

CONTRAT DE LOCATION POUR LE GITE _____

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

6. a) Annulation du fait du Locataire :

- Si vous annulez plus de 30 jours avant le début de votre séjour, l'acompte reste dû (soit 30% du montant du séjour).
- Annulation moins de 30 jours avant le début de votre séjour : 100% du montant du séjour reste dû.

b) Annulation du fait du Propriétaire : celui-ci rembourse les sommes déjà versées.

7. Interruption de séjour par le Locataire : Pas de remboursement. Vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de votre assureur.

Dans le contexte exceptionnel lié au Covid 19, cette clause du contrat est suspendue et le Propriétaire s'engage à rembourser l'intégralité des sommes versées en cas d'annulation totale ou partielle si un report de séjour n'est pas possible.

ASSURANCES

8. Assurez-vous : Le Locataire est responsable des dommages survenant de son fait. Merci de vérifier que vous bénéficiez, par vos assurances personnelles, d'une assurance dite « villégiature ». A défaut nous vous recommandons vivement d'en souscrire une. La plupart des assureurs proposent cette option sans supplément.

9. Le Propriétaire, est assurée au titre de sa responsabilité civile auprès de La Caisse d'Epargne IDF

CAPACITE D'HEBERGEMENT

10. Chaque gîte peut héberger quatre personnes ; Lit bébé à disposition gratuitement sur demande à la réservation.

Tout lit supplémentaire sera facturé 15€/nuit/lit

Les visiteurs extérieurs sont acceptés sous réserve de l'accord préalable du Propriétaire.

11. Les équipements du domaine de Manilau : voir en annexe « inventaire ».

Animaux : les animaux ne sont pas acceptés dans le domaine. En cas de non respect, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'accès au logement

Les chambres sont non-fumeurs.

FIN DE SEJOUR

12. Dépôt de garantie et état des lieux : un inventaire des lieux sera effectué par le Propriétaire et le Locataire au début et en fin de séjour. Une caution de 400 Euros sera demandée au Locataire, à titre de dépôt de garantie, dès son arrivée.

CONTRAT DE LOCATION POUR LE GITE _____

RECLAMATIONS

13. Toute réclamation concernant le gîte, l'état des lieux ou l'état descriptif, ne peut être soumise au Propriétaire au-delà du 3ème jour d'occupation.
14. Merci de remplir votre fiche d'appréciation à la fin de votre séjour, avant votre départ.
15. Plus généralement ce contrat est soumis aux lois françaises régissant les conditions générales de réservation d'une maison de location : articles 95 à 103 du décret N°94-490 du 15 Juin 1994.

ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE A L'ARRIVEE

- Toutes les photos du site Internet sont conformes à la réalité du domaine de Manilau.
- Le linge est compris dans le prix : draps, linge de toilette (1 drap de bain, une serviette et un gant de toilette par personne et par semaine), linge de cuisine (2 torchons), linge de piscine (1 drap de bain par personne et par semaine).
- Les lits sont faits pour votre arrivée.
- Le prix comprend : eau, électricité et chauffage.
- Le prix ne comprend pas :
 - Le ménage de fin de séjour : 50 € à verser à la réservation en cas de choix de cette option
 - le lit 1 personne supplémentaire : 15 € / nuit / lit (maximum 2 lits par gîte)
 - La taxe de séjour année 2021 : 1,50 € /nuit/adulte (encaissement sur place en espèces en fin de séjour)

L'ENGAGEMENT DU LOCATAIRE EN FIN DE SÉJOUR

- Remise en ordre de tout mobilier comme il l'a trouvé en arrivant.
- Équipement de cuisine propre et rangé, barbecue nettoyé.
- Le ménage de fin de séjour s'il n'a pas souscrit à cette option à la réservation.
- Tout le linge sale rassemblé dans un seul drap dans la salle d'eau.
- Signaler toute détérioration d'équipement subvenant en cours de séjour (matériel électroménager, vaisselle, matériel hifi en panne, couvertures ou draps salis, équipements détériorés...). Vous en réglerez le montant sur place lors de la visite de fin de séjour.

A Le Buisson de Cadouin

le

Le Propriétaire

Joëlle et Jean-François SAVART

A

le.....

Le Locataire

Demandes particulières (Lits bébé, lit supp. ...)

Domaine de Manilau

Lieu-dit Gavarnat

24480 Le Buisson de Cadouin

Tél. +33 (0)6 81 85 05 75

Mail : domainedemanilau@gmail.com